

AADSP TRANSPORT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 446 000 euros
Siège social : 4 allée des vergers
78240 AIGREMONT
753 169 473 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 19 AOUT 2024

L'an 2024,
Le 19 aout,
A 10 heures,

La société MEZI-LINE PATRIMOINE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 268 788 euros, ayant son siège social 8 villa Poirier 75015 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 895 350 171, représentée par Hadi HMAMED en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 2 460 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société AADSP TRANSPORT,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 24 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 4 allée des vergers, 78240 AIGREMONT au 5/7 rue du Petit Albi, 95000 CERGY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 5/7 rue du Petit Albi, 95000 CERGY. »

Le reste de l'article demeure inchangé

AK

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au le 31 aout. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 8 mois et sera clos le 31 aout 2024.

L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 24 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX.

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er septembre et finit le 31 aout."

Le second paragraphe est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société
MEZI-LINE PATRIMOINE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mezi-Line', is written over the printed name of the company.